

# L'O.G.E.C

ou

*L'association de parents bénévoles qui gère les finances de l'école  
du Sacré-Cœur de Dompierre sur Yon.*



**L'OGEC est une association de parents bénévoles indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.**

**L'OGEC assure les fonctions suivantes :**

- ❖ **La fonction employeur des 3 personnels non enseignants (les enseignants étant pris en charge par l'Etat)**

Béatrice BEURY, Marie CHEVILLON et Michèle LEFLOUR assurent une aide aux enseignantes en classe de maternelle et le ménage.

- ❖ **La gestion financière, comptable et juridique de l'établissement par la négociation du forfait communal avec les élus.**

- ❖ **L'entretien et l'aménagement des locaux et les investissements :**

A ce titre ont été réalisés en 2014 - 2015 :

- ◇ La réfection d'une salle pour faire face à l'ouverture d'une classe supplémentaire
- ◇ Le remplacement de chauffages
- ◇ Divers entretiens des locaux et des sanitaires

Les travaux sont réalisés par des entreprises ou bien par les matinées travaux auxquelles vous êtes conviés 2 à 3 fois/an.

- ❖ **La mise en place d'actions et d'animations en relation avec l'APEL (l'autre association de parents bénévoles)**

## ➤ **LES RESSOURCES DONT DISPOSE L'OGEC**

- ◇ Le forfait communal (535€ par enfant et par an)
- ◇ La contribution des familles (22,50 € par mois et par élève)
- ◇ Les recettes d'animation (kermesse)

## ➤ **LA COMPOSITION DU BUREAU EN 2014 - 2015**

- ◇ Président : Annie MORVAN
- ◇ Trésorier : Nicolas MILCENT
- ◇ Secrétaire : Laetitia VAN MARLE

◇ Secrétaire adjointe : Céline CAILLAUD

### **Les responsables des commissions :**

◇ **Travaux** : Fabien MADIOT  
◇ **Animation - Fêtes** : Céline CAILLAUD & Annie MORVAN  
◇ **Finances** : Nicolas MILCENT

## ➤ **LES CONDITIONS FINANCIÈRES**

### ❖ **Les frais de scolarité 2015 - 2016 :**

22,50 € par enfant et par mois sur 10 mois du 5/10/2015 au 5/07/2016  
31,00€ par enfant et par mois pour les enfants hors commune.

Une réduction de 50 % des frais de scolarité est accordée au 3<sup>ème</sup> enfant.

### ❖ **Le règlement des frais de scolarité :**

Il s'effectue par facturation annuelle.

Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Pour ceux qui ne sont pas encore en mode de prélèvement automatique, vous trouverez, lors de l'envoi de la 1<sup>ère</sup> facture, une demande de prélèvement automatique. **Dans la mesure du possible, nous souhaitons que vous optiez pour cette solution, plus simple pour la gestion de l'école (pensez aux bénévoles !).**

## ➤ **LES DATES À RETENIR ET À NOTER**

◇ **Assemblée Générale** : vendredi 11 décembre 2015 à 20h30 au CLAP (la garderie communale)

**La présence d'un parent par famille est indispensable.**

## ➤ **LES CONTACTS**

➤ Adresse : 1 rue du Moulin - 85170 Dompierre-sur-Yon  
➤ Téléphone : 02.51.07.51.72 ou 06.18.35.33.03  
➤ Courriel : [sacrecoeur.dompierre@wanadoo.fr](mailto:sacrecoeur.dompierre@wanadoo.fr)

**Le bon fonctionnement de l'école dépend aussi de l'investissement des bénévoles au sein de l'association. Il nous permet de restreindre les coûts, d'assurer la pérennité de l'établissement et l'épanouissement de nos enfants.**

**Diverses commissions de travail sont ouvertes. Chacun, en fonction de ses compétences, peut amener sa pierre à l'édifice de l'école du Sacré Cœur de Dompierre sur yon.**

**L'OGEC a besoin de vous! Vous souhaitez rejoindre l'équipe, apporter vos idées et/ou vos compétences? N'hésitez pas à entrer en contact avec l'un des membres de l'association ou bien avec Mr Pasquier qui transmettra votre souhait.**